FRC 41 29130
Case FRC 27776

CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DE C. A. B. REYNAUD,

RÉPUBLICAIN DE LA HAUTE-LOIRE,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE,

Sur le Jugement de Louis Capet;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

J'étois bien éloigné de faire imprimer mon opinion; mais la lecture que j'ai faite de toutes celles qui nous ont été distribuées m'en a inspiré le courage. Les opinions de mes collègues offrent déja une variété si étonnante, que cette décision si importante me paroît encore fort incertaine. Eh! cependant je le demande à toute la France, témoin des grands événemens, y a-t-il jamais eu un coupable plus facile à juger que Louis Capet, sur le sort duquel la Convention doit prononcer?

Depuis long-temps ses prédécesseurs & lui, appeloient sur leur conduite le réveil d'un peuple trop aveuglé sur ses droits. La philosophie, sage dans ses maximes, mais gênée dans sa puissance morale,

THE NEWBERRY LIBRARY

travailloit en vain à anéantir le fanatisme, complice secret des tyrans & des despotes. Le temps enfin a dévoilé la raison ; & le voile épais déchiré, les hommes ne veulent plus la servitude.

Je ne donnerai pas des détails de tout ce qu'il a fait ou fait faire depuis 1789, époque de la convocation des notables, sa conduite est assez connue : je me contenterai d'exposer les faits principaux qui doivent servir de motif à son jugement. Ces faits sont tous teints du sang des Français. Je lui pardonnerois volontiers toutes les autres erreurs, si je croyois qu'il fût possible de rendre à la veuve son mari ; au père accablé de vieillesse, un fils, seul appui de ses jours ; à l'orphelin, un père & une mère qui veilloient avec soin & tendresse à son éducation & à son existence ; si je n'entendois plus enfin des gémissemens qui vous rappellent sans cesse les fureurs sanguinaires d'un monstre insatiable qui faisoit égorger, par des agens corrompus, tous les hommes qui osoient parler de liberté.

Ces scènes d'horreur se sont passées à Nîmes, où l'on affecta de réveiller les passions religieuses, épuisées de fatigues, ou assoupies par la raison : à Nanci, où les citoyens contre les citoyens s'égorgeoient mutuellement, croyant tous servir la bonne cause : au Champ-de-Mars, où des citoyens vertueux & paisibles, mais plus ardens pour la Liberté, s'étoient rassemblés pour, au nom de la Patrie, réclamer des droits dont on vouloit les frustrer : au château des Tuileries, où tous les royalistes, tous les chevaliers du poignard & vils suppôts de l'aristocratie, s'étoient rassemblés pour faire une explosion, dont les succès devoient plonger un grand nombre de citoyens dans les ténèbres, pour ensevelir leurs vertus civiques. Suivons enfin nos armées, & par-tout nous trouve-

rons des corps palpitans, arrosant de leur sang la terre de la liberté. Quels sont les coupables ? Louis Capet; qui a appelé à son secours des troupes féroces, qui ont désolé nos campagnes, ravagé nos récoltes, & qui ont voulu nous imposer les lois des tyrans.

Je pourrois ici peindre les différentes nuances des atrocités & des trames secrètes & odieuses que des monstres rassemblés ont voulu pratiquer pour assouvir leur rage ; mais, Citoyens, ce n'est pas l'ouvrage que j'ai voulu entreprendre : c'est du jugement de Capet, chef de cette ligue infernale, que je voulois vous entretenir. Ses crimes seuls suffisent pour vous justifier auprès de la postérité, qui vous bénira de l'avoir délivrée de ce monstre & de ses satellites, si vous avez eu le courage de prononcer son arrêt de mort. Quoi ! la mort, disent ses partisans ? Faire mourir un roi. O ! jamais les Français n'ont eu cette cruauté. D'autres disent, ce seroit une barbarie. La philosophie doit écarter de l'esprit républicain toute idée de supplice de mort. Mais je le demande à ces philosophes de deux jours, qui ne le sont que pour les rois, & jamais pour les peuples, doit-il être permis à un individu quelconque de donner la mort à son semblable, si la société n'a pas le droit de la prononcer contre lui ? Eh ! quel seroit donc ce principe si bisarre qui mettroit à couvert celui qui seroit homicide ou parricide ! Il faut avoir, dit-on, le sang & la mort en horreur : oui sans doute je l'ai ; & c'est parce que je suis pénétré de ce principe, qu'on invoque pour faire effacer du code la peine de mort contre des coupables, que je soutiens qu'elle doit exister contre ceux qui ont la cruauté & la barbarie d'arracher la vie à leur semblable.

Dans le sang d'une trop grande multitude de victimes, immolées par la rage du despotisme expirant, Louis Capet a trempé ses mains homicides. Son

cœur eſt criminel. Ma conſcience eſt mue par la conviction intime de ſes crimes & de ſes forfaits. Je conclus donc pour la mort. Cet exemple eſt néceſſaire pour le ſalut des nations qui ſont encore dans les fers. Les tyrans apprendront à reſpecter le droit des hommes ; & l'humanité, délivrée de l'oppreſſion, ſe félicitera de vous avoir inſpiré un ſentiment qui deviendra ſon appui. La liberté ne ſera plus chancelante : elle ſera au contraire raffermie ſur des baſes immuables : au lieu que ſi les crimes de Louis Capet reſtoient impunis, ou ne l'étoient que par des demi-meſures, telles que celles qui ſont propoſées par certains légiſlateurs, je prévois qu'une guerre inteſtine déchirera continuellement la République ; que les royaliſtes ayant toujours ſous leurs yeux un point de ralliement, eſſaieront, plus d'une fois, de le faire proclamer roi. Certes, ne perdons jamais de vue que les trônes & les autels ſe ſont mutuellement ſecourus : Leurs préjugés de domination, enracinés d'une manière ſi profonde, ſeront difficiles à arracher ; ſur-tout lorſque l'exiſtence errante d'un ci-devant roi, pour lequel on s'appitoie ſi aiſément, viendra ſe retracer à des ames puſillanimes, & trop neuves encore pour faire uſage du caractère républicain. Citoyens, ſi vous aimez la liberté, ne vous laiſſez pas ſéduire par les exemples des Tarquins, & intimider par ceux des Stuart, parce que nous n'avons ni des Brutus pour ſoutenir les droits du peuple, ni des Cromwel pour les uſurper ; mais ſi vous voulez ménager le ſang de vos pères, de vos enfans, de vos femmes, de vos frères & de vos neveux, faites couler celui d'un roi tyran, qui ne vous eût pas épargnés, s'il eût été plus puiſſant que vous.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.